

Monsieur le Président
GRAND ANGOULEME
25, boulevard Besson Bey
CS 12320
16023 ANGOULEME Cedex

1

À BALZAC, le 19-12-2024.

Objet : Ais PPA-SyBRA-SCOT-AEC GA

Nos Réf : Com./EPCI/GA/PLUi/SCOT2024/Avis

Réf. Aqt: TALLON

Monsieur le Président,

Votre agglomération sollicite notre structure sur la révision du SCOT AEC de Grand Angoulême et je vous en remercie.

Les délais de réponses étant courts et ne pouvant réunir les élus du Comité Syndical selon ce calendrier, je vous propose par le biais de ce courrier de vous faire part de notre avis sur ce sujet transversale et stratégique pour notre territoire d'action.

Je tiens tout d'abord à souligner que le SyBRA a été très largement associé, et depuis de nombreuses années, à l'élaboration des documents stratégiques de l'agglomération (SCOT, PLUi...) et nous vous en remercions.

Le projet de révision du SCOT-AEC est donc pleinement en adéquation avec nos problématiques et notre politique d'actions. En effet, la priorité 4 du plan d'action du SCOT-AEC reprend de nombreux axes de travail qui vont vers une prise en compte de l'eau sur le territoire et donc, in fine, des milieux aquatiques et des zones humides.

L'action n°35 visant une stratégie foncière en faveur de la nature et de la biodiversité permettra certainement de retrouver des espaces naturels fonctionnels, en lien avec la volonté de renaturer villes et villages (*action 42*). Nous y voyons une réelle opportunité pour les milieux aquatiques afin de maintenir leur bon état et les restaurer (*action 37*). Il est effectivement moins difficile pour notre structure de mener des actions ambitieuses sur des terrains où la maîtrise foncière est publique.

La détermination d'une trame brune à l'échelle de l'Agglomération est une action innovante à cette échelle territoriale et sera un atout indéniable pour de nombreux acteurs économiques du territoire et pour la planification urbaine (*action 34*).



Enfin, prévenir les pollutions des milieux aquatiques et la ressource en eau est un enjeu majeur sur l'agglomération, avec des pôles urbains denses, générateurs de problématiques qualitatives et quantitatives (*action 38*) notamment via les eaux pluviales. Cela fait le lien avec la prévention des risques naturels largement détaillés dans le plan d'action du futur SCOT-AEC (*action 41*).

Aussi, et à la lecture des éléments qui nous ont été envoyés, je vous informe que nous sommes favorables à la révision du SCOT-AEC de Grand Angoulême tel que détaillé dans les documents de consultation.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président du SyBRA,



Jean-Charles DOBY



DELATTE Aline

De: DELATTE Aline
Envoyé: vendredi 20 décembre 2024 11:38
À: Boîte aux lettres CARTECLIMA
Objet: TR: Demande d'avis sur le SCOT-AEC de GrandAngoulême
Pièces jointes: SyBRA-GA-SCOT-AEC-Avis SyBRA-2024.pdf

De : Mathieu Tallon [mailto:mtallon@sybra.fr]
Envoyé : jeudi 19 décembre 2024 11:19
À : DELATTE Aline <a.delatte@grandangouleme.fr>
Cc : SyBRA <contact@sybra.fr>; VERA Bernard <b.vera@grandangouleme.fr>
Objet : RE: Demande d'avis sur le SCOT-AEC de GrandAngoulême

Bonjour Aline,

Tu trouveras ci-dessous nos remarques sur le document (diag4-1) ainsi que le courrier où le SyBRA donne son avis sur le SCOT-AEC de l'agglomération (il sera au courrier aujourd'hui).

Document 4-1 Diag cahier 1-a état initial environnement

- Page 38 : paragraphe 2.1.6 : mettre à jour nos PPG (7 sont en cours de réalisation, 2 en cours d'instruction et 2 en cours de rédaction),
- Page 44 : les linéaires de cours d'eau reprennent la masse d'eau mais il me paraîtrait plus représentatif d'indiquer les linéaires totaux des cours d'eau et affluents ou si ce n'est pas possible d'indiquer que ce n'est pas le linéaire total de chaque cours d'eau.
- Page 112 : très bon paragraphe sur les cours d'eau busé !
- Page 113 : dans Atouts nous aurions indiqué : Structures GEMAPI en place et plans d'actions en cours
- Page 114 : Peut-être intégrer une ligne « Développement de projet multi partenarial sur l'enjeux eau (agriculture/tourisme/syndicat GEMAPI/collectivités)
- Page 147 : l'inventaire ZH fait sur le zonage AU/U et zone d'activité et en cours sur le reste du territoire,
- Page 182 : paragraphe sites retenues comme réservoirs biodiversité, dommage qu'il n'y est pas les Eaux-Claires (amont et médiane) et la Touvre

Document 4.1 Diag cahier 1-b

- Page 9 : pas sûr que ce soit la source principale de la Touvre en photo ...il s'agit des sources de la Lèche

Si tu as des questions n'hésites pas.

Bon courage pour la suite et je te souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Cordialement.

Mathieu TALLON
Directeur
06 30 35 94 63

